

■ **HANHART Electricité SA**, à Nyon, chemin de Chantemerle 26. Nouvelle société anonyme. Statuts : 27 août 2002. But : installations électriques, téléphoniques, d'alarmes de sécurité, de domotique, de réseaux informatiques et d'éclairagisme. Apport en nature selon convention du 27 août 2002 : actifs (CHF 755'991.61) et passifs (CHF 181'932.95) de la raison individuelle Jacques Hanhart, à Nyon, soit un actif net de CHF 574'058.66; en contrepartie, il est remis 200 actions nominatives de CHF 500, le solde de CHF 474'058.66 constituant une créance de l'apporteur contre la société. Capital-actions entièrement libéré : CHF 100'000, divisé en 200 actions nominatives de CHF 500, avec restrictions quant à la transmissibilité. Organe de publication : Feuille officielle suisse du commerce. Administration : Hanhart Jacques, président, et Hanhart Ginette, secrétaire, tous deux de Diessenhofen, à Nyon, avec signature individuelle. Réviseur : Pellegri & Furrer S.à r.l., à Nyon.
Journal no 8982 du 20.09.2002
(00658732 / CH-550.1.031.210-1)